

Sondages : comment les médias ont zappé les marges d'erreur

Le sénateur Jean-Pierre Sueur revient à la charge pour obliger les médias à détailler les marges d'erreur des sondages.

Vice-président de la commission des lois, le sénateur Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste, PS) a toujours les sondeurs dans son viseur (LLA N°1742). L'élu guette la prochaine occasion pour faire passer un amendement contraignant les médias à préciser les marges d'erreur des sondages publiés ou cités à l'antenne. Coauteur d'un rapport sur le sujet en 2010, il pensait avoir imposé cette obligation aux journalistes en avril 2016. Mais le texte adopté limite ces obligations à la première diffusion d'une enquête d'opinion, prévoyant la possibilité de publier les marges d'erreurs sur un site à part. Résultat : la commission des sondages, saisie en avril par le parlementaire et chargée de faire appliquer son texte, n'a rien trouvé à redire aux pratiques des organes de presse, qui s'abstiennent de mentionner ces variables.

La commission devrait toutefois questionner cet été deux instituts sur leurs taux de marge jugés trop faibles. Autre consolation pour le sénateur, l'arrivée d'Alain Garrigou, professeur de sciences politiques, à la commission en avril 2017. Ce dernier, qui a conduit de nombreux travaux critiques contre les sondages, avait été nommé par Claude Bartolone, ex-président de l'Assemblée, qui avait critiqué la publication d'un sondage OpinionWay pour *Valeurs actuelles* le donnant perdant aux régionales de 2015.